

Une délégation de la FNEC FP FO sera reçue par la ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur le lundi 15 septembre 2014

Les revendications de Force Ouvrière

Lundi 15 septembre la fédération et ses syndicats nationaux exprimeront les revendications de cette rentrée à la nouvelle ministre dont les premières déclarations inscrivent son action dans la continuité des ministres Peillon et Hamon, c'est-à-dire dans la continuité de la mise en œuvre de la loi de refondation et du décret sur les rythmes scolaires.

La ministre inscrit aussi son action dans la mise en œuvre des conclusions de la conférence sociale que Force Ouvrière a quittée, concernant la régionalisation de la formation professionnelle et le développement de l'apprentissage.

La situation de cette rentrée est marquée par un manque de moyens à tous les niveaux de l'institution scolaire, écoles, lycées, collèges, lycées professionnels, services administratifs; la communication sur les 54 000 postes créés au cours du quinquennat est une chose. La réalité de ces postes sur le terrain en est un autre et il s'avère qu'elles sont incompatibles. Partout des postes manquent, partout des effectifs de classe sont en hausse, partout les conditions de travail sont dégradées, partout les garanties statutaires et les obligations de service sont malmenées.

La délégation Force Ouvrière exprimera cette situation à la ministre et entendra ses réponses.

La seconde année de mise en œuvre des décrets Hamon Peillon sur les rythmes scolaires commence, et c'était prévisible, par le désordre et la confusion dans la majorité des communes ; désordre et confusion pour les élèves, pour les familles pour les personnels enseignants et territoriaux. L'Etat se dégage de ses responsabilités et cherche à opposer les personnels aux élus, les personnels aux parents, les parents aux élus mais ce sont les décrets et la mise en place de cette réforme rejetée partout qui portent la responsabilité de la situation.

La délégation Force Ouvrière demandera à la ministre à nouveau d'arrêter la mise en oeuvre de cette réforme destructrice de l'école républicaine.

Quelques jours avant son départ le ministre Hamon a publié les décrets statutaires modifiant les obligations réglementaires de service des professeurs du second degré et des professeurs des écoles, ouvrant ainsi la voie à la déréglementation, à l'annualisation du temps de travail, à la baisse des rémunérations, à la définition locale des missions, des obligations de service et des régimes indemnitaires. Les personnels de l'Education nationale veulent garder leur statut, ils veulent rester fonctionnaires d'Etat. En dernière analyse, ce sont les garanties statutaires et les conditions de travail des personnels qui font les frais de la territorialisation de l'école.

La délégation abordera aussi la mise en place de « l'école du socle de connaissances et de compétences » : pour FO l'école du socle ne doit pas se substituer à l'école de la République. D'autres sujets brûlants seront abordés : les congés scolaires, le droit syndical, la situation des stagiaires et des contractuels.

Force Ouvrière publiera le compte rendu de cette audience. La fédération invite ses syndicats à en informer tous les personnels et à faire remonter les revendications urgentes et les initiatives prises pour les faire valoir.

